

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de
Musique Maurice André
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : CS/SB/SC/2026.09.04.

Objet : Convention de prestation de services à titre onéreux avec
l'association Double Drums pour les vendredi 8, samedi 9 et dimanche
10 mai 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant
délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de
l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conservatoire Maurice André souhaite participer à l'organisation
d'un concours et de démonstrations de batteurs,

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire
de faire appel à l'association Double Drums qui propose de créer cet évènement,

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante :
16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage,
pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6
du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison
de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée, l'organisation d'un concours et de démonstrations,
ne peut être assurée que par l'association Double Drums qui propose de telles prestations,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 500 €
(cinq cents euros toutes taxes comprises),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de l'association Double Drums constitue
l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer l'organisation de concours et de
démonstrations de batteurs,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association Double Drums, représentée par son président, M. Laurent PESENTI et dont le siège social se situe 1593 route d'Alès - 30340 Salindres est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un concours et de démonstrations de batteurs en partenariat avec le conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération.

Le coût total de la prestation proposée s'élève à la somme TTC de 500 € (cinq cents euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec l'association Double Drums. Cette convention concerne la mise en place d'un concours et de démonstrations de batteurs les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 mai 2026.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée, par et au nom de l'association Double Drums, à l'issue de la dernière prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le - 4 MAI 2026

Le président
Christophe RIVENQ

